

Votre participation à une manifestation d'Electrosuisse

Le Conseil fédéral a décidé d'importants assouplissements dans le domaine des manifestations, de sorte qu'il est actuellement possible d'organiser nos journées d'information en automne 2021.

Selon les prescriptions actuelles de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), aucune restriction (règles de distance, obligation de porter un masque) n'est nécessaire dans les salles de manifestations, à condition que les participants puissent présenter un certificat Covid valable.

Afin de garantir un événement sûr et réussi pour chacun d'entre nous, nous ferons usage de cette réglementation et **n'admettrons que les participants munis d'un certificat Covid valide.**

Malheureusement, ces mesures sont inévitables, néanmoins nous nous réjouissons de vous accueillir personnellement à nos événements.

Si vous préférez cependant participer à notre événement en ligne, vous avez la possibilité de modifier votre inscription jusqu'à 14 jours avant la journée présentielle. Vous trouverez les événements actuels et leurs dates à l'adresse suivante : **www.electrosuisse.ch/fr/tous-les-vnements/**.

Actuellement, nous ne sommes pas en mesure de connaître l'évolution de la situation quant aux événements choisis. En cas de changement, nous vous contacterons dès que possible.

Pour de plus amples informations, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : **formation@electrosuisse.ch**

Certificats Covid* et leur validité

- Personnes vaccinées deux fois : 365 jours à compter de l'administration de la dernière dose de vaccin
- Personnes testées négatives : Test PCR : 72 heures après le prélèvement de l'échantillon, test rapide antigénique : 48 heures après le prélèvement de l'échantillon
- Personnes guéries : la validité du certificat commence le 11e jour suivant le résultat de test positif et dure 180 jours à partir du résultat du test.
- Certificat de l'UE en cours de validité, dont une copie doit être apportée le jour de l'événement.

Les tests anticorps ou les autotests **ne sont pas valables.**

Le contrôle de votre billet d'entrée ainsi qu'une vérification des différents certificats et pièce d'identité seront effectués à l'entrée de chaque événement.

*Un certificat Covid sera émis à votre demande sous format papier, soit un document PDF ou un QR code dans l'application Certificat COVID. Il est valable comme preuve de vaccination, de test ou de guérison de la personne. Il est délivré par les centres de vaccination ou de dépistage, les cabinets médicaux, les pharmacies ou les autorités cantonales.